



TERMES DE REFERENCE

ATELIER DE DIAGNOSTIC DES BESOINS DE FORMATION
DES ONG MAROCAINES DANS LE DOMAINE DE LA
PRÉVENTION DU RACISME ET DE LA XÉNOPHOBIE



PROJET FINANCE PAR L'UNION EUROPEENNE ET MIS EN ŒUVRE PAR L'AGENCE ESPAGNOLE DE COOPERATION INTERNATIONALE (AECID) ET LA FUNDACIÓN INTERNACIONAL Y PARA IBEROAMÉRICA DE ADMINISTRACIÓN Y POLÍTICAS PÚBLICAS (FIIAPP)

المجلس الوطني لحقوق الإنسان
الوزارة المغربية للتعاون الإفريقي والمهاجرة الموحدين
بالتشاور المستقلة بالمغرب بالمؤمنين بالخارج



Représentation de l'Espagne
Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires Étrangères,
de la Coopération Africaine et des Relations Économiques
à l'Étranger, Chargé des Relations Économiques à l'Étranger



المجلس الوطني لحقوق الإنسان
"ORREY" "LEO" "KODX" "I" "EEX" "I"
Conseil national des droits de l'Homme



FIIAPP
COOPERACIÓN ESPAÑOLA



SECRETARÍA DE ESTADO
DE MIGRACIONES
SECRETARÍA GENERAL
DE EMIGRACIÓN
Y FUNDACIÓN
DIRECCIÓN GENERAL
DE EMIGRACIÓN
Y ATENCIÓN HUMANITARIA



1. Contexte

Le Maroc a enregistré ces dernières années une évolution notable en matière de lutte contre les discriminations. Cette évolution a été marquée par des réformes institutionnelles et législatives (code pénal, code du travail, code de la nationalité, la SNIA, l'APALD...), dont la constitution de 2001 qui est venue consolider ces acquis et susciter de nouveaux défis en matière de promotion et de protection contre les discriminations, mais également par le lancement de stratégies nationales et sectorielles d'intégration de la non-discrimination (plan IKRAM, la SNIA, Loi cadre relative à la protection et à la promotion des droits des personnes en situation de handicap, l'APALD ...).

Afin de renforcer le monitoring des politiques publiques en terme de lutte contre les discriminations, les organisations de la société civile ont une place importante mais également des besoins en matière de renforcement de leurs capacités afin qu'elles puissent jouer un rôle actif dans l'accompagnement de ces politiques et stratégies nationales.

C'est dans ce cadre que le CNDH lance un appel à consultation pour la sélection d'un cabinet/bureau d'études qui mobilisera un.e consultant.e pour réaliser un diagnostic visant à définir les besoins de formation des organisations les plus actives parmi la société civile marocaine, dont les associations de migrants-es.

Ce diagnostic s'inscrit dans le cadre des activités du projet « *Vive ensemble sans discrimination : une approche basée sur les droits de l'Homme et la dimension genre* », un projet financé par l'UE et mis en œuvre conjointement par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale et de Développement (AECID) et la Fondation Internationale l'Ibéro-Amérique d'Administration et de Politiques Publiques (FIIAPP). Ce projet vise essentiellement à promouvoir les valeurs du «vivre ensemble», à travers l'amélioration des normes et politiques publiques relatives à la discrimination, le renforcement des capacités des acteurs, le renforcement des mécanismes de recours et la sensibilisation et la communication visant la prévention du racisme et la xénophobie et la promotion et la protection des droits de l'Homme. Ce projet est mené en partenariat avec le CNDH et le département ministériel en charge de la migration (antérieurement MDCMREAM)¹.

Afin de réaliser les objectifs envisagés dans le cadre du projet, différentes activités seront mises en place, à savoir :

- Organisation d'un atelier de diagnostic des besoins de formation des associations, objet de cette consultation lancée par le CNDH ;

¹D'autres partenaires sont associés au projet ; Observatoire Espagnole du Racisme et de la Xénophobie (OBERAXE)- Secrétariat Général de l'Immigration et l'Emigration de l'Espagne Ministères sectoriels marocains (Santé, Entraide Nationale, Education, Justice, Intérieur), Organisations de la société civile- Associations marocains et de migrants, Médias

- Élaboration et diffusion d'un programme de formation spécifique sur la prévention et l'action face au racisme et la xénophobie ;
- Réalisation de sessions de formation et de rencontres d'échanges d'expériences adressés aux ONG ;
- Lancement d'un appel à propositions pour le développement de projets associatifs sur cette thématique, entre autres actions.

1. Objectif de la consultation

L'objectif de cette consultation est l'identification des besoins prioritaires en matière de formation des organisations de la société civile marocaine, dont les associations de migrant.es, afin qu'elles puissent jouer un rôle actif et performant dans l'accueil, l'information et l'accompagnement des victimes, ainsi que dans l'accompagnement des politiques publiques visant la prévention des discriminations raciales et la xénophobie avec une dimension de genre.

2. Consistance des prestations

Avant le démarrage de cette prestation, un mapping des organisations de la société civile intervenant dans la lutte contre le racisme et la xénophobie, avec une dimension genre, sera réalisé par le CNDH. Il concernera, entre autres, les associations de défense des droits de l'Homme, les associations de défense des droits des étranger.ère.s, les associations de défense des droits des femmes, les associations et communautés des migrant-e-s.

Suite à la réalisation du mapping, un atelier d'échange et de concertation avec les associations identifiées sera animé par le/la consultant.e en vue d'identifier les axes prioritaires et les besoins spécifiques en matière de formation, dans le domaine de la prévention du racisme et de la xénophobie à l'égard de la population migrante. Quelques universités marocaines spécialisées en la matière seront également conviées à participer aux travaux de l'atelier.

Le diagnostic des besoins en formation devra développer les éléments suivants :

- Analyse des forces et des points d'amélioration en termes de connaissances techniques et des capacités d'action.
- Détermination des axes prioritaires en matière de formation.
- Vision et stratégie de formation à suivre.

D'une manière globale, les prestations qui seront assignées au cabinet/bureau d'études sont décrites ci-après :

- Participer à des réunions techniques à Rabat avec les institutions impliquées dans le cadre du projet : CNDH, Unité de gestion du Projet (UGP), AECID, FIIAPP, OBERAXE, département ministériel chargé de la migration, ainsi que les acteurs clés concernées, afin de collecter les informations pertinentes, coordonner et valider le travail à effectuer.



- Animer un atelier d'identification des besoins de deux jours avec les ONG identifiées ;
- Elaborer un rapport sur la vision et la stratégie de formation avec au moins 3 axes prioritaires et présenter les résultats auprès des différentes parties concernées en vue de collecter leurs avis et intégrer leurs éventuelles remarques et recommandations.
- Programme détaillé des deux journées de l'atelier.

Il y a lieu de souligner qu'une considération particulière à la situation des femmes migrantes et à l'approche genre devra être intégrée dans l'élaboration de ce diagnostic.

Il convient de préciser que les produits issus de cette mission serviront pour l'élaboration d'un programme de formation à destination des ONG, l'organisation de sessions de formation adressées aux membres des associations, ainsi que l'évaluation des formations dispensées et la formulation des recommandations pour le futur.

3. Durée de la prestation

La prestation débutera en mars 2020 et s'étalera jusqu'à fin avril 2020. L'effort du / de la consultant.e est estimé à environ 10 H/J, répartis comme suit :

- Préparation et cadrage : 4 jours.
- Atelier de diagnostic des besoins : 2 jours.
- Rédaction du rapport et présentation des résultats : 4 jours.

4. Livrables et rendus

Les livrables prévus dans le cadre de cette consultation sont les suivants :

Livable 1 : Note méthodologique.

Livable 2 : Fiche technique de l'atelier avec le programme de déroulement.

Livable 3 : Rapport diagnostic des besoins en formation des ONG.

L'ensemble des livrables doivent être remis en langue française.

5. Profil du/ de la consultant.e et qualifications requises

Le cabinet/bureau d'études doit proposer un.e consultant.e ayant les qualifications suivantes :

- Un diplôme supérieur (minimum Master ou équivalent) en ingénierie de formation, pédagogie, ou en science de l'éducation ou équivalent ;
- Une expérience confirmée de 7 ans minimum dans l'animation d'ateliers d'identification des besoins en formation et dans l'élaboration de stratégie de formation ;



- Une connaissance des questions liées au domaine de la protection des droits des migrants et de la lutte contre la discrimination ;
- Une connaissance du tissu associatif marocain actif dans le domaine de la migration et des droits de l'Homme ;
- Très bonne capacité rédactionnelle en français.

6. Dossier de l'offre

Les cabinets/bureaux d'études sont invités à fournir un dossier administratif et une offre technique et financière pour soumettre leurs offres :

Dossier administratif

- Copie des statuts juridiques ;
- Registre de commerce ;
- Attestation d'inscription à la taxe professionnelle.

Des pièces complémentaires peuvent être demandées lors du processus d'adjudication.

Offre technique

Elle doit comprendre les éléments suivants :

- Présentation succincte du cabinet/bureau d'études ;
- Une note méthodologique présentant la compréhension et l'interprétation des termes de références de cette consultation et la justification des choix méthodologiques ;
- Le CV du/de la consultant.e proposé.e précisant les références pertinentes des prestations similaires en lien avec l'objet de cette consultation ;
- Un échéancier de réalisation détaillé reprenant l'ensemble des étapes de déroulement de la consultation.

Offre Financière :

Les prestataires doivent fournir une offre financière détaillée, incluant l'ensemble des frais et charges liés à la réalisation de cette consultation (honoraires, frais de déplacement, per-diems, etc...).

L'offre financière devra être indiquée en dirham marocain (MAD) en HT.

Le budget estimatif réservé à cette consultation est estimé à 45.000,00 MAD HT.

7. Soumission des offres

La date limite de soumission des offres est fixée pour le vendredi 13 mars 2020 à 16h00.

La proposition présentée par le prestataire sera placée dans un pli fermé et cachetée portant le nom et l'adresse du prestataire avec la mention suivante : Réf :

N°01C/CNDH/2020-Appel à consultation « ATELIER DE DIAGNOSTIC DES BESOINS DE FORMATION DES ONG MAROCAINES DANS LE DOMAINE DE LA PRÉVENTION DU RACISME ET DE LA XÉNOPHOBIE ».

Ce pli contiendra les deux enveloppes suivantes :

- Une enveloppe scellée comprenant le dossier administratif et l'offre technique ;
- Une enveloppe scellée comprenant l'offre financière.

Les soumissions doivent être adressées et déposées contre récépissé au bureau d'ordre du Conseil national des droits de l'Homme, sis N° 22, Avenue Riad, Hay Riad BP 21527 Rabat, Maroc.

Tout dossier incomplet ou reçu postérieurement à la date fixée sera considéré comme irrecevable.

8. Grille d'évaluation des offres

Le comité de sélection analysera les propositions techniques et financières selon la démarche suivante :

Phase 1 : Analyse de l'offre technique

Les offres techniques seront examinées selon la grille ci-après :

CARACTERISTIQUES		Note max
		100
Rubrique	Expertise et expérience	60
1.1	Expérience et expertise du/de la consultant.e proposé.e : qualifications, formations, expériences, références dans le domaine objet de la consultation <ul style="list-style-type: none"> - Formation académique/continue : 15 - Expérience dans le domaine : 35 	50
1.2	Expérience de travail du cabinet/bureau d'études avec les institutions nationales et internationales	10
Rubrique	Démarche méthodologique	40
2.1	Respect des exigences techniques tels que stipulés dans les présents termes de références	17
2.2	Compréhension et maîtrise du contexte, des objectifs et des enjeux de la consultation	17
2.3	Cohérence des délais consacrés à chaque étape de déroulement de la consultation	6

Note importante :

Seront éliminées à l'issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu une note technique inférieure à la note technique minimale de 70 points qui représente 70% des points totaux de la proposition technique (notée sur 100 points).

Phase 2 : Analyse financière comparative des offres :

À l'issue de cette phase, chaque proposition sera notée (F) sur 100 : la note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins disante. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

Pmin P : Prix de l'offre

F= 100 * ----- Pmin : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disante

P

Phase 3 : Analyse technico financière :

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque concurrent seront pondérées respectivement par les coefficients suivant :

- 70% pour l'offre technique et opérationnelle
- 30% pour l'offre financière

$$N= 0,70 * T + 0,30* F$$

La consultation sera adjugée à l'offre ayant obtenu la note N la plus élevée.

